

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

# Projet social et éducatif pour l'accueil du jeune enfant

**A**u cœur du projet politique, nous plaçons dès le plus jeune âge, le développement de l'enfant comme enjeu majeur. Nos équipes sont mobilisées au quotidien pour faire évoluer les pratiques et répondre au mieux à l'épanouissement et l'éveil des jeunes enfants. Notre projet éducatif, tant d'un point de vue social, économique que culturel reflète notre volontarisme.

La mixité sociale commence à la crèche pour lutter contre les inégalités. Le rôle de la petite enfance est essentiel pour faire évoluer les stéréotypes fille-garçon, et favoriser l'égalité femmes-hommes. Continuer de changer le regard sur la différence, est aussi l'un de nos axes prioritaires à l'image de la crèche de la Courte Echelle, dans le quartier de la Sébille, qui a été notre premier équipement pilote sur le handicap.

Notre offre municipale est riche, de qualité et plébiscitée, elle est bien répartie à travers Cergy, et le fonctionnement des crèches municipales répond naturellement aux normes législatives et réglementaires en vigueur. Accompagner au mieux les familles pour les aider à concilier la vie familiale, la vie professionnelle et le temps libre fait partie de nos orientations municipales. L'alimentation est aussi au cœur de notre projet pour permettre à l'enfant de grandir et s'épanouir ; nous sommes vigilants sur la qualité, la diversité et l'animation.

Nous allons continuer de créer des places supplémentaires, avec la programmation de la crèche des Hauts de Cergy et en soutenant aussi des initiatives.

Par la création prochainement d'un RAM supplémentaire, qui deviendra Relais Petite Enfance, nous souhaitons que les assistantes maternelles employées par les parents ainsi que les parents-employeurs soient accompagnés davantage.

J'aime à dire que ce n'est qu'à travers la réflexion collective et l'innovation que l'on progresse. Une dynamique de concertation des professionnels municipaux de la petite enfance, élus, administration et partenaires a abouti à la rédaction de ce projet d'établissement pour permettre le meilleur accueil possible du jeune enfant à Cergy. Il comporte deux parties : le projet social et le projet éducatif. L'enfant et la famille sont placés au cœur de ce projet. Les professionnels sont mobilisés pour le faire vivre. Toujours évolutif, il est à la fois action et réflexion.

Vous nous confiez, chers parents, ce que vous avez de plus cher : vos enfants. C'est pourquoi ensemble, avec le Maire et l'équipe municipale nous souhaitons que les valeurs de respect, d'égalité, de créativité et de bienveillance, se réalisent chaque jour dans nos crèches cergyssoises.

Merci à nos partenaires-financeurs qui soutiennent et accompagnent efficacement la Ville de Cergy dans ses projets et contribuent pleinement à la réussite de notre projet politique municipal de la petite enfance. Merci à toute l'équipe de la direction de la petite enfance qui œuvre au quotidien avec implication et passion.

**Keltoum ROCHDI**

adjointe au Maire  
déléguée à la petite enfance,  
conseillère communautaire  
en charge des solidarités

[www.cergy.fr](http://www.cergy.fr)

   [villedecergy](https://www.villedecergy.fr)



## LE PROJET SOCIAL

### La Ville de Cergy

Cergy est une ville située à 30 km au nord-ouest de Paris qui compte aujourd'hui près de 63 000 habitants. Bâtie sur un site exceptionnel autour de la boucle de l'Oise, née de la rencontre entre un village vieux de plusieurs siècles et l'extraordinaire aventure des villes nouvelles, elle incarne aujourd'hui un projet urbain et social novateur.

C'est la ville-centre de l'agglomération de Cergy-Pontoise, considérée aujourd'hui comme un pôle économique de premier plan de l'Ouest Francilien. C'est aussi la capitale administrative du département du Val-d'Oise.

Une université, de grandes écoles ainsi que de grandes entreprises nationales et internationales sont implantées sur son territoire. La Ville est bien dotée en différents équipements (crèches, écoles, médiathèques, cinémas, gymnases...).

Au fil des quartiers, l'harmonie de Cergy ressort de l'alliance réussie entre un urbanisme novateur et une architecture de qualité. Avec 27 km de voies piétonnes et cyclables, 230 hectares d'espaces verts aménagés, un port de plaisance et une base de loisirs, les Cergyssois disposent d'un cadre

de vie et d'un environnement exceptionnels. Aux côtés du quartier historique des Bords d'Oise, cinq quartiers modernes témoignent du dynamisme architectural et de la qualité d'aménagement de la Ville : l'Orée-du-Bois, le Grand Centre et les Coteaux, conçus dans les années 70, le quartier Axe Majeur-Horloge érigé dans les années 80 et le quartier des Hauts-de-Cergy, dont la construction a débuté dans les années 90 et qui est encore en plein développement.

La population de la Ville est jeune (la moitié de la population a moins de 30 ans), multiculturelle et dynamique. De nombreuses associations œuvrent à l'échange entre les cultures et à l'engagement citoyen en s'appuyant sur des dispositifs originaux de démocratie locale et d'animation dans les quartiers.

### La petite enfance à Cergy

Les établissements d'accueil petite enfance (crèches collectives, crèches familiales, relais assistants maternels) composent la Direction de la Petite enfance de la Ville de Cergy.

Près de 200 agents œuvrent au quotidien pour le bien-être, la sécurité et l'épanouissement des tout-petits, leur bon développement physique et affectif, selon le rythme propre à chacun et dans le respect de la vie en collectivité.

Tous les établissements d'accueil répondent aux normes nationales exigées par les textes en vigueur. Ils possèdent un agrément du Conseil départemental du Val-d'Oise. Chaque année, un tiers des Cergyssois de 0 à 3 ans est accueilli dans les crèches municipales.



# Répartition de l'offre municipale de la petite enfance sur le territoire de la Ville



- |   |  |  |
|---|--|--|
| <p><b>1 Crèche collective des Merveilles</b><br/>60 places<br/>8 bis, place du Nautilus<br/>01 61 03 25 76</p> <p><b>2 Crèche collective de la Lune Enchantée</b><br/>35 places<br/>42, boulevard de l'Évasion<br/>01 34 46 58 51</p> <p><b>3 Crèche collective du Bontemps</b><br/>20 places<br/>10, Passage de l'Aurore<br/>01 30 31 20 20</p> <p><b>4 Crèche familiale Arc-en-Ciel</b><br/>(site Hauts-de-Cergy)<br/>73, avenue de l'Orangerie<br/>01 34 32 04 00</p> <p><b>5 Crèche collective du Hazay</b><br/>20 places<br/>75, avenue de l'Orangerie<br/>01 71 66 71 78</p> <p><b>6 Crèche collective des Petits Mouflets</b><br/>20 places<br/>4, rue de la Parabole<br/>01 34 43 14 31</p> | <p><b>7 Crèche collective du Chat Perché</b><br/>20 places<br/>6, passage de la Marelle<br/>01 30 32 40 49</p> <p><b>8 Crèche collective la Petite Ourse</b><br/>30 places<br/>69 boulevard de l'Oise<br/>01 30 38 26 60</p> <p><b>9 RAM</b><br/>13, rue de l'Abondance<br/>06 71 60 57 58</p> <p><b>10 Crèche familiale Arc-en-Ciel</b><br/>(site Axe Majeur - Horloge)<br/>13, rue de l'Abondance<br/>01 34 33 43 61</p> <p><b>11 Crèche collective de la Courte Échelle du Haut de Gency</b><br/>40 places<br/>9, place du Haut de Gency<br/>01 30 38 79 27</p> <p><b>12 Crèche collective des Linandes</b><br/>20 places<br/>Place des Linandes<br/>01 30 32 03 24</p> | <p><b>13 Crèche collective de la Croix Petit</b><br/>60 places<br/>9, rue de la Pierre Miclare<br/>01 34 33 77 99</p> <p><b>14 Crèche des Trois Fontaines</b><br/>40 places<br/>Terrasse du centre commercial des Trois Fontaines<br/>01 34 33 45 85</p> <p><b>15 Crèche collective Étoile Filante</b><br/>70 places<br/>24, avenue Bernard Hirsch<br/>01 30 30 03 46</p> <p><b>16 Crèche familiale Arc-en-Ciel</b><br/>(site de la Préfecture)<br/>Parvis de la Préfecture<br/>01 30 32 79 16</p> <p><b>17 Crèche collective des Touleuses</b><br/>20 places<br/>8, chemin des Touleuses<br/>01 30 31 29 76</p> |
|---|--|--|



Les crèches municipales (collectives ou familiales) accueillent prioritairement les enfants cergyssois âgés de 10 semaines à 4 ans. Cet accueil est possible jusqu'à l'âge de 6 ans pour les enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Les enfants sont accueillis soit au sein d'une structure collective municipale (crèche collective), soit au domicile d'une assistante maternelle agréée, employée par la Ville (crèche familiale).

Le Relais assistants maternels est un lieu d'information, de rencontre et d'échanges destiné aux parents ou futurs parents et aux assistants maternels agréés. Les parents peuvent y trouver des informations sur les différents modes d'accueil et être accompagnés dans leurs démarches administratives. Pour les assistants maternels il s'agit d'un lieu pour se former et

avoir des informations sur l'exercice du métier. Ils peuvent bénéficier également de temps d'accueil-jeux animés par des professionnels de la Petite enfance

### LES TYPES D'ACCUEILS PROPOSÉS

- **L'accueil régulier contractualisé**

L'inscription des familles en liste d'attente se fait en mairie. Cette liste d'attente est commune à l'ensemble des crèches municipales.

- **L'accueil occasionnel**

C'est un accueil de courte durée (quelques heures par semaine), il est fonction des créneaux horaires disponibles dans les établissements.

- **L'accueil d'urgence**

C'est un accueil exceptionnel, limité dans le temps pour faire face aux situations d'urgence (drame familial, placement d'enfant au titre de la protection de l'enfance, etc.)

## La prise en compte du handicap

La ville de Cergy concourt à l'intégration sociale des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Les parents et/ou les enfants en situation de handicap sont prioritaires pour avoir une place en crèche, à condition que la forme du handicap soit compatible avec l'accueil en collectivité. Les crèches municipales ne sont pas des établissements de soins (de thérapie ou de rééducation), mais des lieux d'éveil et de socialisation qui accueillent les enfants présentant un handicap en complément des structures médico-sociales extérieures.

Pour chaque enfant présentant un handicap et/ou une maladie chronique, un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé conjointement par les professionnels qui accueillent l'enfant, les parents, le médecin de la famille et le médecin rattaché à l'établissement afin de sécuriser au maximum les conditions d'accueil.

Une pédagogie particulière et le temps d'accueil sont adaptés à chaque situation. Des réunions de concertation et de synthèse sont régulièrement organisées avec les différents partenaires intervenant dans la prise en charge afin de suivre l'adaptation,

l'intégration et l'évolution de l'enfant dans son environnement quotidien.

En application de la législation en vigueur en matière d'accueil d'enfants en situation de handicap, toutes les crèches de la Ville peuvent accueillir ces enfants, mais la crèche collective de la Courte Échelle du Haut de Gency est depuis 1994 plus particulièrement spécialisée dans ce type d'accueil. L'accueil des enfants présentant un handicap se fait aux côtés des enfants valides. Un éducateur spécialisé, un psychomotricien et un psychologue viennent en aide aux équipes et sont un relais précieux dans le soutien et le conseil aux parents. Les professionnels municipaux de la petite enfance sont sensibilisés et formés sur les problématiques d'accueil liées à la différence et aux spécificités de sa prise en charge.

Par ailleurs, la ville de Cergy soutient financièrement l'association cergyssoise "AVERTI" qui accueille au sein de son jardin éducatif "Les Galopins" des enfants valides et infirmes moteurs cérébraux âgés de 16 mois à 6 ans. Ce soutien témoigne aussi de l'engagement de la Ville en faveur du handicap.



# Les actions en faveur de l'intégration sociale et professionnelle

**Conformément à la réglementation en vigueur, la ville de Cergy réserve 5 % des places en crèches municipales aux enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales (RSA, allocation de parent isolé, allocation de solidarité spécifique...).**

Elle accompagne ainsi les parcours d'insertion sociale et professionnelle, permettant aux bénéficiaires de trouver un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement qui leur sont proposées. La Caisse d'allocations familiales soutient le dispositif d'insertion pour les familles monoparentales au RSA.

L'attribution de ces places réservées se décide en étroite collaboration avec les services sociaux de la Ville qui centralisent une liste de demandeurs avec les travailleurs sociaux de la CAF et du Conseil départemental. Les services municipaux travaillent en lien avec les structures d'insertion (le Service social départemental, les structures référentes du PLIE – Plan Local Insertion Emploi : Alice, du Côté des Femmes, Mission Locale) pour juger de l'opportunité des attributions et organiser un accompagnement et un suivi adapté aux situations des familles. Les bilans de ce dispositif se font régulièrement avec les acteurs concernés. Dans le cadre de l'accompagnement de jeunes dans leur

scolarité et d'adultes en reconversion, la Ville accueille dans les crèches municipales des stagiaires en observation, en ré-orientation ou inscrits dans un parcours qualifiant auprès d'organismes de certification et d'écoles de formation aux métiers de la petite enfance.

Les professionnels municipaux les accompagnent dans la construction de leur projet professionnel et les aident à acquérir des techniques et savoirs de base pour travailler auprès des enfants.

La Ville recrute également, pour des périodes plus longues, des apprentis qui préparent les diplômes d'auxiliaire de puériculture et les CAP (certificats d'aptitude professionnelle) petite enfance et accompagnant éducatif. Les professionnels agréés et formés à la fonction de maître d'apprentissage accompagnent efficacement les projets de formation en alternance. La ville de Cergy participe ainsi à l'intégration future de ces apprentis dans le monde du travail.

Pour les parents mineurs la ville de Cergy a mis en place un accompagnement spécifique. Pour permettre à ces parents de ne pas rompre leur parcours scolaire ou professionnel, leurs bébés sont considérés comme prioritaires pour les admissions en crèche.



# Les compétences professionnelles mobilisées

**Des équipes pluridisciplinaires sont mobilisées au quotidien dans les établissements d'accueil de la petite enfance pour assurer l'accueil, le soin, le développement et le bien-être des enfants.**

**Voici leurs missions :**

## **DIRECTEUR(RICE) D'ÉTABLISSEMENT**

*(Puériculteur(trice), infirmier(ère), éducateur(trice) de jeunes enfants, diplômé(e)s d'État)*

- Diriger la crèche municipale.
- Garantir la sécurité, le bien-être et l'éveil des enfants.
- Développer un accompagnement et une relation de qualité avec les familles.
- Manager une équipe pluridisciplinaire autour du projet d'établissement.
- Accompagner l'évolution de la structure dans le cadre de la politique de la petite enfance.
- Participer à la vie du service Petite Enfance et à la recherche de l'amélioration et de l'optimisation des services rendus.

## **INFIRMIER(ÈRE) DIPLÔMÉ(E) D'ÉTAT**

- Assurer l'accueil des enfants et de leurs familles.
- Veiller à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ou d'une affection nécessitant des soins.
- Participer à la mise en place et à l'application des protocoles d'urgence et de prévention.
- Collaborer à une dynamique de travail de l'équipe autour du projet d'établissement.

## **ÉDUCATEUR(TRICE) DE JEUNES ENFANTS DIPLÔMÉ(E) D'ÉTAT**

- Assurer l'accueil des enfants et de leurs familles.
- Accompagner les enfants dans leur développement psychomoteur et affectif en proposant des activités éducatives adaptées à leur âge et à leurs besoins.
- Coordonner l'action éducative de la structure.
- Collaborer à une dynamique de travail de l'équipe autour du projet d'établissement.

## **AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DIPLÔMÉ(E) D'ÉTAT**

- Assurer un accueil de qualité pour les enfants et leur famille.
- Prodiguer des soins quotidiens d'hygiène à l'enfant et créer un climat de confiance et de sécurité autour de lui.
- Mettre en place des activités d'éveil favorisant le développement psychomoteur, l'autonomie et l'épanouissement des enfants.
- Appliquer les différents protocoles d'hygiène et de sécurité.
- Participer aux tâches d'entretien des lieux de vie réservés aux enfants.

## **AGENT PETITE ENFANCE**

*(CAP petite enfance et accompagnant éducatif petite enfance, BEP option sanitaire et sociale,...)*

- Entretien et nettoyage des locaux et le matériel.
- Assurer la préparation des repas et des goûters.
- Aider à l'accueil et à la surveillance des enfants.
- Prendre en charge les soins prodigués aux enfants (aide aux repas, soins d'hygiène...).
- Participer à l'éveil des enfants, à la vie de la crèche et au travail d'équipe.



## MÉDECIN DE CRÈCHE

*(Généraliste ou pédiatre)*

- Veiller à l'application des mesures d'hygiène générale, particulière (en cas d'épidémie) et préventive.
- Définir les protocoles d'action dans les situations d'urgence.
- Donner son avis sur les admissions. Assurer les admissions des enfants de moins de 4 mois et des enfants présentant un handicap, une maladie chronique ou tout problème de santé nécessitant un traitement. Participer à la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI).
- Assurer un suivi médical préventif des enfants.
- Être consulté en cas de maladie contagieuse d'un enfant et du personnel ou pour tout accident survenu au sein de la crèche.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.

## PSYCHOLOGUE

- Soutenir les professionnels dans leur réflexion sur les pratiques professionnelles.
- Assurer le suivi du développement psychologique et moteur des enfants accueillis.
- Repérer les enfants en difficulté ou présentant des troubles de comportement et proposer des dispositifs d'aide.
- Rencontrer les familles afin de les conseiller ou orienter si besoin vers des relais extérieurs (Centre médico psychologique, consultations privées...).
- Participer au suivi et à l'évaluation des assistantes maternelles agréées.

## PSYCHOMOTRICIEN(NE) OU ÉDUCATEUR(TRICE) SPÉCIALISÉ(E)

- Faire découvrir la psychomotricité en proposant des activités d'éveil psychomoteur aux enfants des crèches (activités sensori-motrices, stimulations, relaxation).
- Prévenir et dépister les troubles psychomoteurs.
- Aider à l'intégration des enfants en situation de handicap (actions de rééducation et de stimulation sensorielle et corporelle, soutien aux équipes).

## DIÉTÉTICIEN(NE)

- Proposer des menus-type pour les repas du midi et les goûters afin d'offrir aux enfants accueillis en crèche une alimentation saine, variée, équilibrée, dans le respect des normes d'hygiène alimentaire.
- Participer aux commissions des menus.
- Participer aux actions de formation et de prévention dans le domaine nutritionnel, en lien avec le médecin de crèche.

## INTERVENANT(E) ARTISTIQUE

- Organiser et animer des ateliers d'éveil et d'expression artistique en lien avec les projets pédagogiques du service Petite enfance.
- Proposer aux enfants des prestations artistiques de différentes formes (théâtrale, musicale, visuelle...).

## ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) AGRÉÉ(E)

- Assurer l'accueil à son domicile de l'enfant et de sa famille.
- Aménager des espaces conviviaux et sécurisés.
- Organiser la vie quotidienne de l'enfant (soins d'hygiène, repas, sommeil, activités d'éveil, sorties, promenades...).
- Accompagner les enfants aux jardins d'éveil.
- Assurer un lien entre les familles et l'équipe encadrante de la crèche familiale.

La ville de Cergy, dans le cadre de son plan de formation, propose à tous les agents intervenant dans les crèches des formations régulières nécessaires à l'accomplissement de leurs missions et les accompagne dans leurs projets d'évolution professionnelle et de carrière.

Une fois par an, une journée pédagogique réunit l'ensemble des professionnels municipaux de la petite enfance autour de conférences thématiques et d'échanges sur les pratiques professionnelles.



## Les dispositions relatives aux assistant(e)s maternel(le)s

Les assistant(e)s maternel(le)s des crèches familiales sont agréé(e)s par le Conseil départemental et suivent une formation préalable obligatoire nécessaire à l'exercice de leur métier. Une initiation aux gestes de secourisme est obligatoire pour exercer la profession.

Au titre de la formation professionnelle continue, les assistantes maternelles municipales participent aux journées pédagogiques destinées à l'ensemble des professionnels municipaux de la petite enfance et aux sessions de formation organisées par la collectivité sur des thématiques variées (relations parents - professionnels de la petite enfance, diététique du jeune enfant, allergies alimentaires, conserver la bonne distance avec les tout-petits, agressivité du jeune enfant, accueil des enfants en situation de handicap...). Des formations ponctuelles peuvent être organisées en interne dans les crèches familiales par les médecins, les psychologues et les psychomotriciens rattachés à l'établissement (maladies courantes, gestes de secours, développement psycho affectif et moteur...).

Au quotidien, l'équipe encadrante de la crèche familiale (puéricultrice, infirmière, éducatrice de jeunes enfants) soutient et conseille les assistant(e)s maternel(le)s dans leurs missions. Les visites à domicile se font régulièrement et de façon inopinée. Elles permettent aux encadrants de veiller au respect des normes d'hygiène et de sécurité et d'effectuer un suivi de l'accueil des enfants au domicile de l'assistante maternelle en observant les différents moments de la journée (repas, sieste, temps d'éveil, goûter, départ de l'enfant...). Une attention

particulière est portée à la prévention des risques d'accident. Ce sont donc à la fois des visites d'encadrement et de soutien professionnel. En complément, les médecins, les psychologues et les psychomotriciens interviennent régulièrement auprès des assistant(e)s maternel(le)s (lors de rencontres individuelles ou par petit groupe).

Un soutien est également assuré de façon informelle lorsque les assistantes maternelles participent aux jardins d'éveil dans les locaux des crèches familiales ou lorsqu'elles se rendent à la crèche pour des raisons administratives (congés, feuilles de présence...) ou matérielles (fourniture de couches, de matériel...).

Chaque visite à domicile est suivie d'un compte rendu : une partie concernant le développement des enfants confiés et leur évolution dans leur lieu d'accueil et une autre partie concernant les pratiques professionnelles de l'assistant(e) maternel(le).



# La place des familles et leur participation à la vie des établissements

Pour les parents qui confient leur enfant, la crèche est aussi un lieu d'échanges, d'écoute et de partage. Les professionnels de la petite enfance, attentifs à ne pas dessaisir les parents de leur rôle éducatif et de leurs responsabilités à l'égard de leur enfant, construisent avec chaque parent au fil du temps une relation de co-éducation qui induit un rôle d'accompagnement à la fonction parentale. La communication entre professionnels et parents se construit autour de l'enfant dans un climat cordial et de confiance. La présence et la participation des parents sont toujours souhaitées lors des fêtes organisées par la crèche ou lors des sorties.

Un cahier de vie (ou de liaison) rempli par les équipes et les parents (et parfois les enfants) retrace les activités quotidiennes et les événements particuliers de la vie de l'enfant. Il témoigne de l'évolution de l'enfant au fil des mois et constitue un véritable lien entre la maison et la crèche ce qui favorise une prise en charge harmonieuse de l'enfant.

Des réunions collectives d'information ou thématiques sont proposées aux familles. En général, elles ont lieu en soirée. Ce sont des moments d'échanges constructifs, des temps de réflexion et de partage d'expérience importants. Dans les crèches, des espaces d'affichage sont dédiés aux parents pour les informer sur l'actualité de la structure ou de la Direction de la

Petite enfance, mais aussi sur l'actualité sanitaire et sociale et les grandes campagnes de prévention nationales. Pour répondre aux besoins spécifiques des familles, des entretiens avec le médecin ou le psychologue peuvent être organisés à la demande des parents.

Dans le souci de favoriser l'expression des parents et de développer la communication entre différents intervenants autour de l'enfant et dans le cadre de sa démarche de démocratie participative, la ville de Cergy a mis en place la Commission consultative de la petite enfance. Cette commission est composée de représentants de la Ville, des parents et du personnel. Elle a un rôle consultatif sur l'organisation et la vie quotidienne des établissements, les activités proposées aux enfants, les orientations éducatives et pédagogiques, sur les projets de travaux et d'équipement, sur les nouveaux projets, sur l'évolution de l'offre et des services.

## Les partenaires

La ville de Cergy mobilise des moyens humains et financiers conséquents pour faire fonctionner ses crèches municipales. L'État et le département concourent efficacement aux côtés des familles pour soutenir le service public municipal de la petite enfance.

La Caisse nationale d'allocations familiales et la CAF du Val-d'Oise financent la Ville au titre de la prestation de service unique et l'accompagnent dans le portage financier des nouveaux projets. Le Conseil départemental du Val-d'Oise au titre de ses compétences obligatoires, de protection maternelle et infantile (PMI) et d'aide sociale à l'enfance (ASE), agréé les structures municipales,

contrôle l'application des normes de la petite enfance, émet des avis médicaux, conseille la Ville en matière de protection de l'enfance. Il participe également aux financements de nouveaux projets. Les professionnels municipaux de la petite enfance travaillent avec de nombreuses associations locales (Clé pour l'autisme, association à vocation d'éducation et de réadaptation thérapeutiques des enfants infirmes moteurs cérébraux, associations des assistantes maternelles...), les partenaires de l'éducation nationale, du CAMPS, du CMPP, les services et équipements municipaux (médiathèques, ALSH) sur différents projets autour du jeune enfant.

## LE PROJET ÉDUCATIF

# L'enfant est accueilli...

L'accueil est un moment privilégié entre l'équipe de la crèche, la famille et l'enfant. Il permet d'établir une relation de confiance et aide l'enfant à vivre au mieux la séparation afin de l'amener à la vie en collectivité.

### PREMIERS CONTACTS AVEC LA CRÈCHE

Le premier contact avec l'enfant a lieu dans les locaux de la crèche lors de l'entretien de la famille avec le (la) responsable de la crèche ou son adjoint(e). Il permet d'informer les parents sur le fonctionnement de la structure, de présenter l'équipe et les modalités d'accueil. Le règlement de fonctionnement est remis et commenté aux parents. L'entretien permet de recueillir des éléments sur l'histoire personnelle et familiale de l'enfant et de planifier son adaptation à la crèche.

### ADAPTATION UN VRAI MOMENT D'ÉCHANGE

Cette période indispensable est destinée à donner à la famille le temps et le soutien nécessaire pour effectuer le travail psychique essentiel à la séparation. C'est un temps de familiarisation avec le nouveau lieu d'accueil de l'enfant.

La durée d'adaptation peut varier d'une à deux semaines en fonction de la capacité de l'enfant à se séparer et de la disponibilité des parents. Elle est progressive et amène l'enfant à découvrir tous les moments clés de la journée : accueil, repas, siestes, éveil, change, retrouvailles.

Dans les premiers temps, l'enfant est accueilli par un(e) professionnel(le) référent(e) interlocuteur(trice) privilégié(e) de la famille. Progressivement, l'enfant pourra se tourner vers chaque membre de l'équipe. Ensemble, parents et professionnels, construisent une alliance éducative

permettant à l'enfant de s'épanouir progressivement dans son nouveau lieu de vie.

### BIEN ACCUEILLIR : MISSION QUOTIDIENNE DES ÉQUIPES

Accueillir un enfant c'est aussi accueillir sa famille. L'accueil du matin est essentiel pour recueillir les transmissions des parents et établir un dialogue, tout en respectant la confidentialité. Les parents donnent des informations sur le déroulement du week-end, de la soirée, du lever et tous les renseignements pouvant avoir un impact sur la journée de l'enfant.

Lors des retrouvailles du soir, l'équipe transmet, aux parents les points importants de la journée survenus en leur absence. Ainsi s'établit la continuité entre les différents lieux de vie de l'enfant.

### ESPACES ADAPTÉS

Les locaux de la crèche sont fonctionnels et respectent les normes de sécurité en vigueur. Ils comportent différents espaces :

- lieux de vie réservés aux enfants (salles de jeux, salles de repos, salle de bain, jardins...).
- locaux techniques dédiés à l'intendance (cuisine, buanderie, réserves...).

Ces espaces sont aménagés avec du mobilier adapté aux enfants et des couleurs accueillantes. L'entretien des espaces est assuré par certains membres de l'équipe, dans le respect des normes d'hygiène. Les protocoles HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) sont rigoureusement appliqués.



# Les besoins de l'enfant sont respectés...

## ALIMENTATION : ÉQUILIBRE ET VARIÉTÉ

L'alimentation satisfait un besoin fondamental de l'enfant ; elle favorise l'éveil des sens, la convivialité et la découverte de différents saveurs.

Les menus proposés aux enfants sont variés, équilibrés et adaptés à leur âge. Ils sont élaborés selon les préconisations de diététiciens et correspondent au cadre fixé par le Groupe d'Étude des Marchés en Restauration Collective et Nutrition (GEMRCM) et la Commission communale des menus.

Les repas sont préparés dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur. Les menus sont communiqués aux parents.

Lors des repas les enfants sont accompagnés dans leur quête d'autonomie : ils découvrent les aliments avec leurs mains, puis sont incités à manger seuls à la cuillère, et l'adulte reste toujours disponible pour les aider à manger.

Les professionnels veillent à ce que ce temps de repas soit source de plaisir, de détente et d'échanges; Ils font découvrir différents plats aux enfants mais en aucun cas ils ne les contraignent à manger.

C'est un moment où sont abordées certaines règles de vie en collectivité (se laver les mains, attendre son tour, manger dans le calme...).

En cas d'alimentation essentiellement lactée, les biberons sont donnés à la demande et préparés sur place.

La poursuite de l'allaitement maternel est facilitée. Les mamans qui le souhaitent peuvent soit allaiter à la crèche, soit apporter des biberons de lait maternel en respectant les normes d'hygiène et de transport (contenant réfrigéré). Le contrat pour la poursuite de l'allaitement est alors conclu entre les parents et le (la) responsable de la crèche.

Dans la mesure où cela est compatible avec les impératifs de la vie en collectivité et le respect du principe de laïcité, les habitudes culturelles et familiales sont prises en compte.

En cas d'allergie alimentaire un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi de manière concertée entre les parents, le (la) responsable de la crèche, le médecin de la crèche et le médecin de l'enfant.

Afin de sécuriser les conditions d'accueil et d'éviter tout risque médical, ce sont les parents qui fournissent alors à la crèche les repas de l'enfant.

## SOMMEIL : AU RYTHME DE L'ENFANT

Le sommeil est un besoin fondamental pour l'enfant. Il est constructif, aide à grandir, à mémoriser les apprentissages et à développer le cerveau.

Les professionnels respectent les besoins et les rythmes de sommeil de l'enfant, différents selon les âges.

Chaque enfant a un espace de sommeil dédié (lit, couchette). Ses rituels d'endormissement transmis par la famille sont respectés (doudou, tétines, bercement) afin de lui apporter une sécurité affective.



Les professionnels surveillent les enfants pendant leur sommeil. Les enfants ne désirant pas dormir sont invités à se reposer dans le calme.

Les professionnels assurent des conditions favorisant la bonne qualité du sommeil, en respectant l'endormissement et le réveil naturel.

### **HYGIÈNE ET PROPRETÉ : PRÉOCCUPATIONS ET APPRENTISSAGES**

L'application des règles d'hygiène est une préoccupation constante des professionnels (lavage des mains, désinfection des locaux et du matériel, nettoyage du linge...).

Les professionnels effectuent tous les soins d'hygiène quotidiens nécessaires au bien-être de l'enfant dans la collectivité (change, lavage des mains et du visage, mouchage...). Les gestes sont expliqués à l'enfant, qui est progressivement, incité avec douceur et bienveillance, à participer aux soins.

La crèche ne se substitue pas aux parents pour donner les bains quotidiens, nettoyer les oreilles, couper les ongles et les cheveux.

Le change est un moment de relations et d'échanges privilégié entre l'enfant et l'adulte. L'individualité et l'intimité de chaque enfant sont respectées.

L'acquisition de la propreté est une étape importante pour l'enfant. Il est le seul à pouvoir décider de ce moment lorsqu'il aura atteint une certaine maturité physique,

psychique et affective. Les professionnels accompagnent l'enfant dans cette étape, en lien avec la famille et dans un souci de continuité entre la maison et la crèche. Le rythme de l'enfant est respecté et les oublis éventuels sont dédramatisés.

### **ÉQUIPES ATTENTIVES À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ**

La crèche accueille des enfants en bonne santé qui n'ont pas de contre-indications médicales à la vie en collectivité.

Les médecins et les psychologues et les psychomotriciens intervenant à la crèche assurent le suivi préventif des enfants, veillent à l'application des mesures d'hygiène générale et d'urgence. Ils accompagnent les équipes dans leur réflexion sur le développement et la prise en charge de chaque enfant et conseillent les familles qui le désirent.

Pour faire face aux situations d'urgence (chutes, accidents...) des protocoles d'actions, mis à disposition du personnel, sont appliqués. Une puéricultrice ou une infirmière de la Ville est toujours joignable aux heures d'ouverture des établissements, pour accompagner les équipes et les assistantes maternelles dans la prise de décision appropriée.

Si l'enfant présente une pathologie particulière, un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé par le responsable et le médecin de crèche, en collaboration avec les parents et le médecin de l'enfant.



# L'enfant s'éveille...

## LE JEU, UNE ACTIVITÉ ESSENTIELLE

Tous les gestes quotidiens sont une source de découvertes pour l'enfant. L'éveil se fait tout au long de sa journée, par le jeu et les interactions avec les adultes et les autres enfants.

À la crèche ou chez l'assistante maternelle l'enfant joue : c'est sa principale activité. Le jeu développe le langage, la sociabilité, la créativité et l'intelligence de l'enfant. À travers le jeu, les enfants apprennent à vivre ensemble, à se découvrir, à se respecter, à s'entraider.

La journée est rythmée par :

- les jeux moteurs, importants pour le développement physique et psychologique de l'enfant (toboggan, camions porteurs, jeux à tirer, balancelle, trampoline...).
- les activités d'imitation (dînette, animaux, voitures, poupées, jeux de construction...)
- les activités d'éveils (dessin, peinture, puzzle, pâte à modeler, collage, chansons, livres...)
- les moments de repos et de rêverie...

Les crèches et les assistantes maternelles municipales offrent aux enfants des jeux sécurisés et adaptés à leur âge.

Les enfants bénéficient également de séances de psychomotricité et de rencontres avec des intervenants artistiques sous formes d'ateliers collectifs.

Les enfants âgés de plus de 18 mois accueillis au domicile des assistantes maternelles se rendent une fois par semaine dans les locaux de la crèche familiale pour participer aux jardins d'éveil animés par les professionnels de la crèche. Le jardin d'éveil est un espace de transition entre l'accueil familial et l'accueil collectif. L'enfant côtoie un groupe d'enfants plus élargi où il va devoir trouver sa place et intégrer petit à petit les règles de vie en collectivité.

Ainsi, la transition future avec l'école maternelle est préparée.

## ÉVÉNEMENTS FESTIFS À LA CRÈCHE ET SORTIES

Les événements festifs sont organisés tout au long de l'année (carnaval, fête de fin d'année...). Les parents sont associés à la préparation et au déroulement des fêtes. Ces fêtes sont l'occasion de rencontres entre parents, professionnels et enfants.

Les enfants peuvent être amenés à participer à des sorties à l'extérieur de la crèche : dans les parcs de la ville, la médiathèque, aux aires de jeux, aux spectacles... Toutes ces sorties sont encadrées selon les normes en vigueur et les parents sont informés en amont de leur organisation.



[www.cergy.fr](http://www.cergy.fr)

villedecergy

